

N° 93 LE PUBLIPHOBIE 1^{er}-2-2006

« Ne regarde pas la cruche, mais ce qu'elle contient. » (Proverbe juif.) Dernier numéro paru : 1^{er}-12-2005 (17^e année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « V. sect. » : renvoi à une section du présent numéro.)

I ■ Barbouilleurs du Mans : peines symboliques (jugement du 26 janvier 2006)

Les quatre étudiants qui étaient passés devant le tribunal de police du Mans, le 24 novembre 2005 (LP n° 92), pour avoir barbouillé des panneaux publicitaires au blanc d'Espagne, substance non dégradante (LP n°s 86-89), ont été, le 26 janvier 2006, déclarés coupables et condamnés à une amende de 150 euros avec sursis et à 20 euros de frais de procès. Au regard des quarante heures de travaux d'intérêt général qui avaient été requises contre eux, ces peines ont été jugées symboliques par les prévenus et leur avocat : probablement le tribunal a-t-il saisi qu'il avait affaire, non à des voyous violents agissant à la sauvette, mais à des citoyens non-violents déterminés, en état de légitime réponse, responsables de leur environnement et officiant à visage découvert. D'ailleurs, le reportage consacré à l'affaire, dans le journal télévisé du soir (à 19 heures, sur France 3 Maine), commençait par un gros titre apparaissant sur l'écran : « Je vous ai compris. » *Ouest-France* aussi a évoqué le jugement le lendemain, 27 janvier. Rappelons que, faute d'une plainte déposée par l'afficheur, il n'y avait pas de partie civile dans ce procès. L'après-midi du même jour, pour bien montrer que, s'il y avait culpabilité, il n'y avait pas sentiment de culpabilité, d'autres membres du groupe antipublicitaire auquel appartiennent les quatre étudiants ont procédé à un nouveau barbouillage, cette fois à la peinture dégradante, dans le centre du Mans (V. sect. III). On peut féliciter les prévenus pour leur acte de désobéissance civile en leur écrivant à l'adresse suivante : Pierre Humeau, 126, rue du Pavé, 72000 Le Mans ; tph. 02 43 23 13 20 ; antipub72@cooperation.net.

II ■ 4^e journée nationale de déversement de prospectus publicitaires (10 décembre 2005) [compte rendu]

Pour protester contre l'encombrement des boîtes aux lettres par la publicité, des déversements de prospectus ont eu lieu, pour la quatrième fois depuis 2004, le 10 décembre, dans une vingtaine de villes, à l'appel de Résistance à l'agression publicitaire, de Chiche ! et du Centre national d'information indépendant sur les déchets. Les organisateurs avaient choisi, pour les déversements « massifs » (jamais assez !), soit des parvis de mairie, soit des entrées de centres commerciaux, soit les abords de bureaux de poste, soit des carrefours très passants. Comptes rendus détaillés sur le site de la Brigade antipub : www.bap.propagande.org.

III ■ Collectif des déboulonneurs : l'aventure continue (Paris, Rouen, Le Mans, fin 2005-début 2006)

Le Collectif des déboulonneurs (V. sect. XII), né à Paris et entré en action fin novembre 2005 (LP n°s 91-92), a de nouveau frappé, comme prévu, fin décembre et fin janvier. Extension au niveau national en cours. Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyen d'action : désobéissance civile non-violente en légitime réponse.

Décembre 2005. Le 23, vers 16 heures, à **Rouen**, trois obstacles urbains de l'afficheur-pollueur JCDecaux ont été recouverts et barbouillés (de slogans antipublicitaires bombés à la peinture) par un faux Père Noël en caleçon long (signe de grève et de sabotage), devant une cinquantaine de personnes, presse, chorale, jongleurs et orateurs inclus. La police a vérifié l'identité du barbouilleur tout en le laissant libre. Le lendemain, article avec photo dans *Paris-Normandie*. Le même jour, à 18 h 30, à **Paris**, trois panneaux de l'afficheur Avenir ont été barbouillés par huit militants, vers le numéro 100 de l'avenue des Champs-Élysées, devant près de 120 personnes, presse et passants compris ; discours et interprétation du « Barbouilleur » (LP n° 72) ; la police, arrivée pendant les prises de parole, a vérifié quelques identités mais, moyennant une négociation serrée, n'a interpellé personne, en échange d'une dispersion immédiate. Le lendemain, article dans *Le Parisien* et reportage sur les ondes de France-Info.

Janvier 2006. Le 26, vers 18 heures, au **Mans** (place de la République), un panneau de l'afficheur-pollueur JCDecaux a été barbouillé par trois citoyens devant la presse et une quarantaine de personnes, notamment des Parisiens, des Lavallois, des Rennais, des Angevins, pendant que des orateurs s'exprimaient du haut d'une borne. L'action a été montrée, le soir, au journal télévisé de 19 heures, sur France 3 Maine, ainsi que sur Canal 8 (chaîne mancelle), et évoquée, le lendemain, dans *Ouest-France*. Le 27, à 18 h 30, à **Paris** (rond-point du Pont-Mirabeau), trois panneaux de l'afficheur Clear Channel ont été barbouillés par six personnes, devant une cinquantaine de spectateurs, presse comprise (notamment la télévision russe). « Le Barbouilleur » a été chanté en chœur. Des policiers, tapis dans une voiture à proximité, ne sont pas intervenus. Le 28, vers 11 heures, à **Rouen** (limite de Mont-Saint-Aignan, en haut de la rue Saint-Maur et de la rue Saint-Gervais), un panneau de l'afficheur-pollueur JCDecaux a été barbouillé par un militant, devant une petite vingtaine de personnes, quelques journalistes (AFP, *Paris-Normandie*, France 3) et de nombreux automobilistes souvent approuvateurs. L'activiste a été interpellé et enfermé dans une cellule malodorante pendant deux heures, puis interrogé. Action relatée, au journal télévisé de 19 heures, sur France 3 Haute-Normandie.

Photos et comptes rendus détaillés : www.deboulonneurs.org, www.bap.propagande.org, www.ld-photo.org ; cyrilcavalie@journaliste.net (06 62 36 16 48). Rendez-vous fin février à Paris, Rouen, Le Mans, et peut-être Montpellier...

IV ■ La gendarmerie de l'Indre enquête sur Robert Heymann

Des gendarmes se sont spécialement déplacés, début janvier 2006, pour enquêter, à la mairie de Saint-Aigny, petit village de l'Indre, près du Blanc, sur un certain Robert Heymann. Qu'avait donc fait celui-ci pour inquiéter la préfecture à ce point ? Créer, en décembre 2005, un « Collectif de vigilance civique » (collectif_vigilance_civique@yahoo.fr), dont l'objectif est d'obtenir le respect des lois, auquel tout citoyen a droit ; coller, à visage découvert, un écriteau (« Affichage illégal ») sur une dizaine de dispositifs publicitaires en infraction parmi ceux répandus dans la ville du Blanc avec la complicité de fait de la mairie ; susciter la publication de deux grands articles avec photo dans la presse régionale (*L'Écho-La Marseillaise* du 3 janvier – « La chasse aux affichages publicitaires illicites est déclarée » – et *La Nouvelle République du Centre-Ouest* du 9 janvier – « Un collectif dénonce l'affichage sauvage ») ; passer plusieurs fois sur les ondes de Radio-France Berry Sud. Question : après Saint-Aigny, les gendarmes sont-ils allés enquêter sur les annonceurs et afficheurs délinquants qui avaient posé lesdits panneaux dans le paysage, au mépris de la loi et du cadre de vie des Blancs ? Rappel : le dangereux malfaiteur en question est un des tout premiers militants antipublicitaires, pilier, depuis une vingtaine d'années, de toutes les organisations œuvrant dans ce domaine.

V ■ Langue de téléspectateur

Point n'est besoin d'avoir la télévision (ou plutôt d'être eu par elle) pour observer les dégâts de cette machine à propager les virus : tout le monde a, dans son entourage, au moins un téléspectateur, qu'il suffit d'écouter. Par exemple, le téléspectateur finit par dire : « Le gardien du zoo est en charge du repas des orangs-outans. » Le non-téléspectateur, lui, s'obstine à dire : « Le gardien du zoo est chargé du repas des orangs-outans. »

VI ■ Reconquête massive des espaces publicitaires dans le métro (Paris, 8 décembre 2005)

Une action clandestine d'envergure (la première depuis les grandes offensives de 2003-2004) a eu lieu dans les couloirs du métro de Paris, le 8 décembre 2005 au soir : l'ouverture de 300 panneaux rétroéclairés, l'enlèvement d'autant d'affiches publicitaires, et le remplacement de la moitié d'entre elles par d'autres, présentant textes, poésies, aphorismes et dessins autrement créatifs que les rengaines du réalisme commercial ! Que leurs auteurs soient ici vivement remerciés pour ce grand moment de subversion, dont les effets se prolongèrent, dans certaines stations, plusieurs jours ! (Photos disponibles sur www.bap.propagande.org.)

VII ■ Phrases

(1) Le tonneau des Danaïdes : tonneau sans fond que les quarante-neuf filles du roi d'Argos étaient condamnées à remplir d'eau éternellement. Le panneau des Danaïdes : la lutte contre l'affichage publicitaire.

(2) La publicité nous embabouine et nous embarbouille. Faute de pouvoir la babouiner, barbouillons-la. (Embabouiner : amener quelqu'un par des cajoleries à faire ce qu'on souhaite de lui ; embarbouiller : faire perdre à quelqu'un le fil de ses idées.)

(3) Certaines communes donnent le nom du même personnage à plusieurs voies (Paris : avenue, place, villa Victor Hugo ; Ivry-sur-Seine : impasse, passage, rue, square Hoche, etc.). Conclusion : il y a moins de gens intéressants que de voies.

VIII ■ Paysages de France libère Saint-Clément-de-Rivière (Hérault)

Juillet 2003-novembre 2004 : Paysages de France (V. sect. XII), ayant constaté la présence, à Saint-Clément-de-Rivière (Hérault), d'une enseigne de supermarché en infraction (vingt-quatre mètres de hauteur), écrit au P.-D.G. du magasin, au préfet et au maire pour la faire mettre en conformité. Novembre 2004-novembre 2005 : le préfet refuse d'abord d'agir, puis met le supermarché en demeure d'obtempérer et demande au maire de recouvrer l'astreinte. Décembre 2005 : le supermarché paie 17 430 euros à la commune, et Paysages de France demande au préfet de faire exécuter d'office les travaux de mise en conformité. Nuit du 12 au 13 janvier 2006 : l'enseigne est démontée. Dans son communiqué de presse du 26 janvier, l'association fait remarquer que le supermarché en question appartient à une chaîne de magasins qui, d'une part, fait du respect de l'environnement un de ses principaux arguments publicitaires, d'autre part, affirme respecter strictement les réglementations en vigueur.

IX ■ Regain d'activisme antipublicitaire en Belgique

L'activisme antipublicitaire belge refait surface, après une assez courte interruption. Le Salon de l'auto, à Bruxelles, n'y est pas pour rien... Des figurants engagés par l'afficheur Clear Channel faisaient les pitres, ce 13 janvier 2006, à l'intérieur d'une bulle en plastique surchauffée, pour attirer les regards des passants sur des voitures. Quelques activistes de R.A.P. Belgique ont profité d'une absence des figurants pour occuper l'espace à leur façon, jusqu'à l'intervention des employés de l'afficheur et de la police. Pas d'arrestation toutefois. Site : <http://www.antipub.be>.

X ■ Fausse prise d'otages chez des publicitaires

Le *Canard enchaîné* du 7 décembre 2005 a révélé une affaire tragicomique. Lors de l'occupation du Bureau de vérification de la publicité, à Paris, en février, par treize antipublicitaires (LP n° 86), certains de ses membres auraient été traumatisés [*hypothèse risible pour quiconque a assisté à ladite occupation, parfaitement non-violente* – N.D.L.R.]. Un autre organisme, la régie publicitaire de France Télévisions, aurait donc décidé de tester le sang-froid de ses cadres, en les soumettant à une fausse prise d'otages. Cette mise en scène se serait déroulée le 26 octobre 2005. Les cobayes, réunis pour un faux séminaire au château de Romainville, à Ecqueville (Yvelines), auraient vu six hommes cagoulés et armés faire irruption dans la pièce, et leur ordonner de se mettre à plat ventre. Le commando aurait ensuite exigé la diffusion d'une cassette au journal de 20 heures et le versement d'une rançon d'un million d'euros. Au bout d'une heure, les cadres auraient appris qu'il s'agissait d'un « exercice pédagogique ».

XI ■ Agenda

14 février 2006, Paris : réunion publique de R.A.P., 22, rue Boulard (métro Denfert-Rochereau), de 20 heures à 23 heures.

24-26 février, Paris, Le Mans, Rouen : barbouillages antipublicitaires en public (contact : Collectif des déboulonneurs).

24-26 mars, Paris, Le Mans, Rouen : barbouillages antipublicitaires en public (contact : Collectif des déboulonneurs).

XII ■ Carnet d'adresses

- *Brisons nos chaînes !* (revue du Réseau pour l'abolition de la télévision) : 145, r. Amelot, 75011 Paris.

- *Casseurs de pub* (la revue de l'environnement mental) : 11, pl. Croix-Pâquet, 69001 Lyon ; tph. 04 72 00 09 82 ; tcp. 04 78 28 57 78 ; internet : www.casseursdepub.org .

- Collectif des déboulonneurs : 24, rue Louis Blanc, 75010 Paris ; deboulonneurs@no-log.org ; www.deboulonneurs.org .

- La Meute (réseau contre la publicité sexiste) : 163, r. de Charenton, 75012 Paris ; internet : www.lameute.org.free.fr .

- Paysages de France (association agréée, spécialisée notamment dans la lutte contre l'affichage publicitaire) :

M.N.E.I., 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tph.-tcp. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.free.fr> .

- Résistance à l'agression publicitaire (R.A.P.) [association concurrente du Publiphobe] :

53, r. Jean-Moulin, 94300 Vincennes ; tph. 01 43 28 39 21 ; tcp. 01 58 64 02 93 ; internet : www.antipub.net .

XIII ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes + une enveloppe timbrée à votre adresse.

- Série complète des 92 numéros parus (10 euros, port et enveloppe compris).

XIV ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 6 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 10 euros.*]

- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 93 peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le Publiphobe, B. P. 12, 94211 La Varenne-Saint-Hilaire Cedex, France.

Tph. 01 41 81 69 17, tcp. 01 42 83 45 01.

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable gratuitement sur le site internet : www.indesens.org .)